



## Critères d'acceptation de la demande

Catégorie	Type d'examen	Présence d'un représentant légal obligatoire ?	Autorisation du représentant légal C1 – ENR 19
Mineur $\leq$ 15 ans ou majeur protégé par la loi	Bilan classique	Oui	Non
15 < Mineur $\leq$ 18 ans	Bilan classique	Non	Oui
Mineur $\leq$ 18 ans ou majeur protégé par la loi	IVG, Contraception, IST	Non	Non

## Renseignements administratifs

Vous devez vous assurer que le patient fournisse au laboratoire :

- une prescription médicale ; le cas échéant des examens sans prescription peuvent être demandés mais le patient doit s'engager à régler intégralement les actes demandés.
- Une pièce d'identité à la demande ponctuelle du laboratoire
- Sa carte vitale à jour (ou l'attestation papier de Sécurité Sociale) ainsi que sa carte de mutuelle. Faute de quoi le laboratoire ne pourra pas pratiquer le Tiers-payant et le patient devra faire l'avance des frais médicaux.